PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 11 mai 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 mai 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

PRÉSENTS:

RAVAILLER Johann, Maire

VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, CAUL-FUTY Laurène, Adjoints au Maire

MUGNIER Emmanuel, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, TOUNA Sabine, CROZET Laetitia, PADOVESE Damien, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, PETIT-JEAN Maurice, THEVENET Thierry, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

REPRÉSENTÉS:

MERCHEZ-BASTARD Alexia (pouvoir à RAVAILLER Johann), BOUVARD Christian (pouvoir à VAUTHAY Jeanne), KHADRAOUI Kader (pouvoir à RAVAILLER Johann), DEPOISIER Sophie (pouvoir à TOUNA Sabine), BLANC-GONNET Delphine (pouvoir à FERRAND Stéphanie), GOMES Marie (pouvoir à MALESIEUX Alexandre), CROZET Grégory (pouvoir à CAUL-FUTY Laurène).

EXCUSÉ:

PELLETIER Jérôme

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel MUGNIER

En exercice: 23

Présents: 15

Votants: 22

Monsieur le Maire, avant de commencer la séance, adresse au nom du conseil municipal ses condoléances à Monsieur Christophe APPERTET, pour le décès de sa grand-mère.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE en qualité de secrétaire de séance Monsieur Emmanuel MUGNIER.

RAPPORT N° 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Création d'un marché communal hebdomadaire de plein-air - Lancement de la procédure

Monsieur Damien PADOVESE pose la question de savoir si des agents sont prévus pour le nettoyage après le marché, le dimanche après-midi.

Monsieur le Maire répond que la gestion des déchets sera faite par les commerçants. Ils devront repartir avec leurs déchets, afin que le parking public soit retrouvé aussi propre qu'avant l'ouverture du marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- > APPROUVE le principe de création d'un marché communal hebdomadaire de plein air.
- DÉCIDE le lancement de la procédure pour la création du marché communal.
- > CHARGE Monsieur le Maire de consulter pour avis la ou les organisations professionnelles intéressées en Haute-Savoie, en communiquant, notamment, tous les documents qu'il entend arrêter et prendre pour permettre la bonne mise en place du projet de marché communal hebdomadaire de plein air, afin que la ou lesdites organisations puissent utilement apprécier la teneur et les modalités de fonctionnement du projet.
- > ACTE le fait qu'il est de la compétence du maire :
 - d'arrêter le règlement du marché communal,
 - d'arrêter le régime et les tarifs des droits de place pour les commerçants non sédentaires du marché communal,
 - d'arrêter l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour chaque commerçant non sédentaire,
 - de mettre en œuvre l'appel à manifestation d'intérêt afin d'organiser une sélection préalable de commerçants non sédentaires.
- > CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités utiles pour le bon accomplissement de cette délibération.
- PREND ACTE que le projet de création dudit marché communal sera soumis pour approbation finale au conseil municipal après l'avis de la ou les organisations professionnelles consultées.



FINANCES
FLAINE – Tarifs des remontées mécaniques pour la saison été 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention (Maurice PETIT-JEAN) :

- ADOPTE les tarifs des remontées mécaniques tels qu'ils figurent dans le document ci-joint, pour la saison été 2022 des domaines de Grand Massif et Flaine ;
- > AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



FINANCES
FLAINE – Tarifs des remontées mécaniques pour la saison hiver 2022-2023

Monsieur le Maire tient à préciser que sur les nouvelles grilles tarifaires, la gratuité pour les enfants est désormais prévue jusqu'à 8 ans et non plus 5 ans, comme précédemment.

Madame Laurène CAUL-FUTY précise que pour les tarifs gratuits, l'adhésion doit être faite en ligne pour les enfants jusqu'à 8 ans. GMDS privilégie à partir de cette saison hivernale les achats en ligne (2 jours et plus) et les achats groupés avec, ainsi, des réductions plus importantes que pour l'achat à la journée en caisse. C'est un nouveau dispositif pour éviter la saturation des caisses, fluidifier le parcours client, et améliorer la satisfaction aux usagers du domaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions (Christophe APPERTET et Maurice PETIT-JEAN) :

- ADOPTE les tarifs des remontées mécaniques tels qu'ils figurent dans le document ci-joint, pour l'hiver 2022-2023 des domaines skiables de Grand Massif et Flaine ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



FINANCES

Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) – Demande de subvention pour complément d'aménagement des aires d'équipements sportifs et de jeux

Monsieur le Maire annonce que l'ouverture se fera cette semaine au Clos de l'Ile et ensuite au Val d'Arve.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

> APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Département (CDAS)	4 100,00 €	30%
Commune	9 566,49 €	70%
Total	13 666,49 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 30% de la dépense.



FINANCES

Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) – Demande de subvention pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes : travaux de maçonnerie, étanchéité, peinture, carrelage et accessibilité entrée

Le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Département (CDAS)	60 000 €	30%
Commune	140 000 €	70%
Total	200 000 €	100%

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 30% de la dépense.

RAPPORT N° 7

FINANCES

Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) – Demande de subvention pour la création d'une porte d'entrée au site périscolaire de Gravin – Mise en sécurité du site

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 30% de la dépense, comme indiqué ci-dessous :

Département (CDAS)	780 €	30%
Commune	1 820 €	70%
Total	2 600 €	100%

RAPPORT N° 8

FINANCES

Demandes de subventions auprès de l'ONAC et du Département dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine mémoriel

A la réponse qu'un seul devis ait été demandé (société MARTINELLI), Monsieur Emmanuel MUGNIER propose que la commune se renseigne aussi auprès de la société LAURENZIO.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté pour la demande de subvention, la mise en lumière du monument, car celle-ci est défectueuse. Il faudra faire la demande de chiffrage auprès des services techniques, et intégrer celui-ci à la demande de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Département de Haute-Savoie et de l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Haute-Savoie pour la restauration et la remise en éclairage du monument aux morts.

RAPPORT N° 9

BIBLIOTHÈQUE

Approbation de la charte des bénévoles de la bibliothèque suite à sa mise à jour

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la charte de bénévolat et l'annexe des missions du bénévole, entre Monsieur le Maire et les bénévoles, annexées à la présente délibération, qui viennent en remplacement de la précédente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents.

RAPPORT N° 10

ENFANCE-JEUNESSE

Approbation du nouveau règlement de fonctionnement et de la charte du Service Animation Jeunesse

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de fonctionnement et la charte du service animation-jeunesse, dans le cadre de l'amélioration du service et afin d'uniformiser la gestion dudit service ;
- APPROUVE la diffusion du règlement et sa signature par les usagers et leurs familles pour valider l'inscription au SAJ;
- AUTORISE le Maire à signer la charte avant de la diffuser aux familles.

RAPPORT N° 11

ENFANCE-JEUNESSE Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE DE CRÉER sur la Commune de MAGLAND, un Conseil Municipal de Jeunes.
- APPROUVE les orientations générales fixées pour la création du CMJ, et annexées à la présente délibération.
- ▶ DÉSIGNE les membres suivants au comité d'animation, pour l'accompagnement du CMJ, sans interférer sur ses projets et ses décisions :

Prénom NOM	Statut
Johann RAVAILLER	Maire
Jeanne VAUTHAY	Première Adjointe
Stéphanie FERRAND	Conseillère Municipale
Sabine TOUNA	Conseillère Municipale
Christophe APPERTET	Conseiller Municipal
Mélodie ANTHOINE	Conseillère Municipale
Tiffany SECO CORDERO	Responsable de la bibliothèque
	municipale
Baptiste GENOT	Responsable du service
	Animation Jeunesse

> CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter toutes les formalités utiles pour le bon accomplissement de cette délibération.

RAPPORT N° 12

ENVIRONNEMENT

Avis du conseil municipal sur l'autorisation environnementale (AE) et à la déclaration d'intérêt général (DIG) du projet de plans de gestion de la végétation et des matériaux solides de l'Arve du bassin versant de l'Arve et de ses affluents – partie amont

Monsieur Christophe APPERTET demande quelles parties de l'Arve seront impactés par le plan de gestion.

Il lui est répondu que c'est sur toute la longueur de l'Arve qu'est mis à l'enquête publique le projet de plan de gestion. Pour illustrer la réponse, il est diffusé aux membres de l'assemblée plans et donnés clés du dossier mis en ligne par les services du Préfet pour l'enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au dossier susvisé de demande d'autorisation environnementale déposé le 21 juin 2021 par Monsieur le Président du SM3A;
- NE FORMULE PAS d'observations particulières sur le projet de plans de gestion de la végétation et des matériaux solides de l'Arve du bassin versant de l'Arve et de ses affluents partie amont ;
- > CHARGE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'autorité organisatrice de l'enquête publique, et à signer tout document afférent.

RAPPORT N° 13

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel -RIFSEEP- (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel) pour le cadre d'emploi des ingénieurs

Monsieur Alexandre MALESIEUX indique que ce système permet de revaloriser les salaires des agents, d'avoir de meilleures rentabilités.

Monsieur le Maire indique que cela n'empêche pas les services techniques d'être en manque de personnel, qu'il est actuellement difficile d'en trouver et ceci, dans n'importe quel secteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- INSTAURE une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les modalités définies ci-dessus pour les agents appartenant aux cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux ;
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- PRÉVOIT ET INSCRIT au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.



PERSONNEL

Création de poste en vue du recrutement d'un directeur des services techniques

Monsieur le Maire annonce que le nouveau directeur des services techniques est Monsieur Yohann DEHENRY et qu'il prend son poste le 1^{er} juin prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- > **DÉCIDE** la création d'un poste à temps complet d'ingénieur territorial;
- > INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

RAPPORT N° 15

AFFAIRES FONCIÈRES

Convention d'occupation temporaire de la parcelle communale cadastrée section ZL n°83 au profit de la société RTE pour la mise en défens d'emprises de ligne électrique aérienne et la mise en place de mesures conservatoires

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la convention annexée à la présente délibération,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORT N° 16

FORÊTS

Ajout des parcelles forestières du bois de la Colonnaz au régime forestier

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- > **DEMANDE** l'application du régime forestier pour les parcelles du bois de la Colonnaz pour une superficie de 101,7005 hectares ;
- > CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de reconnaissance préalable à la demande d'application du régime forestier.

RAPPORT N° 17

FORÊTS

Certification de la gestion durable de la forêt communale (PEFC) – Ajout des parcelles forestières du bois de la Colonnaz

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout à la certification PEFC les parcelles forestières du bois de la Colonnaz d'une superficie de 101,7005 hectares, pour une superficie totale de forêt communale certifiée de 1222,9105 hectares ;
- ACTE le respect de tous les engagements déjà approuvés lors du renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC décidé par la délibération susvisée n° 2022-02-012 du 9 février 2022 ;
- > CHARGE Monsieur le Maire de remplir le bulletin d'engagement à la certification PEFC adéquat pour ajouter lesdites parcelles forestières du bois de la Colonnaz.

RAPPORT N° 18

FORÊTS

ONF – Demande de subvention auprès du Conseil Régional AURA pour travaux sylvicoles – Valorisation de potentialités forestières 2022 – Parcelles n° 801 et 802

Le conseil municipal, à l'unanimité:

> APPROUVE le plan de financement présenté;

- > CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- > SOLLICITE l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables ;
- **DEMANDE** au Conseil Régional et au Département l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.



COMMANDE PUBLIQUE

Déclaration d'infructuosité de la procédure de passation du marché de prestations de services sylvicoles pour le reboisement de la forêt communale de Magland

Monsieur Stéphane APPERTET annonce que pour cette année, ce sont 23 hectares de forêt qui vont être reboisés cet automne, et qu'en 2021 il y avait déjà eu 17 hectares.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACTE la décision de la commission d'appel d'offre du 09 mai 2022 déclarant infructueuse la procédure de passation du marché de prestations de services sylvicoles pour le reboisement de la forêt communale de Magland;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire de poursuivre la procédure sur la base d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles R. 2122-1 à R. 2122-11 du code de la commande publique.



COMMANDE PUBLIQUE

Approbation de l'avenant n°3 à la convention de concession pour la construction et l'exploitation d'équipements de remontées mécaniques et de domaine skiable entre la Commune de Magland et la Société Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) – Modalités de versement de la taxe communale sur les remontées mécaniques

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'avenant n° 3 à la convention de concession pour la construction et l'exploitation d'équipements de remontées mécaniques et de domaine skiable conclue le 4 juillet 2000 entre la commune de Magland et la société GMDS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- > CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;



COMMANDE PUBLIQUE

Approbation de l'avenant n° 2 au marché de conduite et d'entretien des chaufferies communales des bâtiments communaux conclu le 18 août 2017 avec la société DALKIA

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n° 2 au contrat de conduite et d'entretien des chaufferies communales des bâtiments communaux avant pour objet de prolonger la durée du contrat de trois mois ;
- ACCEPTE la réévaluation des tarifs de la fourniture de gaz (P1) correspondant à la durée de cet avenant ;
- DIT que l'avenant n° 2 cessera dès signature du marché de fourniture d'énergie (P1) avec le SYANE et dès signature du nouveau marché public concernant l'entretien des installations (P2) et le renouvellement du matériel (P3) avec un nouveau prestataire suite à la procédure d'appel d'offre à venir ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 audit contrat et toutes pièces s'y rapportant.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

 <u>Décision du Maire n° 2022-02</u>: MAPA – Marché de services numéro 2022-01: Entretien des espaces verts et taille de haies

VU la consultation effectuée sur la plateforme MP74, le 17 février 2022.

VU les cinq offres déposées et l'analyse des offres en date du 22 mars 2022 conduisant à classer l'offre de l'entreprise MABBOUX PARCS ET JARDINS comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur de la commune de Magland a retenu pour le marché de services n°2022-01, relatif à l'entretien des espaces verts et taille de haies, l'entreprise MABBOUX PARCS ET JARDINS 35 impasse de la Pierre à Granon – ZAC de Plan Mouillé 74920 COMBLOUX.

Il a été conclu un marché de services avec cette entreprise pour l'entretien des espaces verts et taille de haies. Le montant de la dépense à engager est arrêté à la somme hors taxes de 31 264,00 € par an.

- <u>Décision du Maire n° 2022-03</u>: MAPA – Marché de fournitures numéro n° 2022-05: achat d'un camion pour les services techniques

VU la consultation effectuée auprès de deux sociétés.

VU les deux offres déposées et l'analyse des offres conduisant à classer l'offre de l'entreprise BOGEY UTILITAIRES comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Pouvoir adjudicateur de la commune de Magland a retenu pour le marché de fournitures n° 2022-05, relatif à l'achat d'un camion VN000534 / ISUZU m21 TT (E- 2500m), l'entreprise BOGEY UTILITAIRES, 31 avenue de la Roche Parnale, ZI des Fourmis 74130 BONNEVILLE.

Il a été conclu un marché de fournitures avec cette entreprise pour la réalisation des prestations précitées. Le montant de la dépense à engager est arrêté à la somme hors taxes de 39 900,00 €.

Monsieur le Maire annonce qu'un cambriolage a eu lieu aux ateliers et qu'un véhicule (Renault Master) a été volé. Il n'a toujours pas été retrouvé.

Décision du Maire n° 2022-04 : MAPA – Marché de prestations intellectuelles n° 2021-04 – MAPA – Révision générale n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Magland

VU la consultation effectuée sur la plateforme MP74, le 16 décembre 2021,

VU les quatre offres déposées et l'analyse des offres en date du 16 mars 2022 conduisant à classer l'offre de l'entreprise ESPACES ET MUTATIONS comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur de la commune de Magland a retenu pour le marché de services n° 2021-04, relatif à la révision générale du PLU de la commune Magland, le cabinet ESPACES ET MUTATIONS, 27 rue Adrastée, 74650 CHAVANOD.

Il a été conclu un marché de services avec le cabinet ESPACES ET MUTATIONS, pour la révision générale du PLU de la commune de Magland.

Le montant de la dépense à engager est arrêté à la somme globale hors taxes de 89 705,00 € HT.

- Décision du Maire n° 2022-05 : Fixation des tarifs de location du mobilier hors salle des fêtes

CONSIDÉRANT la délibération n°2021-09-091 du 13 octobre 2021 par laquelle le conseil municipal a décidé la mise en œuvre de nouvelles modalités pour la salle des fêtes, notamment le maintien de la prestation de location extérieure du mobilier sous condition ;

CONSIDÉRANT qu'il revient dès lors de fixer, par décision du Maire, les nouveaux tarifs correspondant à ces nouvelles modalités ;

Les tarifs de location du mobilier hors de la salle des fêtes seront appliqués comme suit, à compter du caractère exécutoire de la présente décision.

Mobilier	Tarif
Petite table (2 personnes)	2 €
0,70m x 0,70m	
Banc (3 personnes)	2 €

Le loueur de mobilier, pour une utilisation hors de la salle des fêtes, est tenu de venir chercher et de rendre le mobilier, dans son état initial, auprès des services municipaux.

Aucune livraison de mobilier chez le loueur ne sera effectuée par les services municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES

- La directrice de l'école maternelle a adressé un courrier de remerciements en mairie pour l'aide apportée lors du carnaval des enfants le 15 avril dernier.
- Courrier de remerciements du Président du Département Martial SADDIER, de Madame Catherine JULLIEN-BRECHES et Monsieur Georges MORAND, Conseillers Départementaux, pour l'accueil à Magland, par Monsieur le Maire et Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD, Adjointe au Maire, lors de la visite des communes du canton de Sallanches.
- Courrier de remerciements du Souvenir Français pour la pose au cimetière d'une plaque pour les soldats de la commune morts pendant la guerre de 1870.
- Mail de remerciements du 27^{ème} BCA pour la participation de la commune lors du championnat du monde de ski alpinisme
- L'interclub Magland Désert Blanc remercie la municipalité pour le prêt de la sono lors d'une manifestation
- Un tour de table est fait pour connaître la présence des élus pour tenir les bureaux de vote, lors des élections législatives

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire, Johann RAVAILLER Le Secrétaire de Séance, Emmanuel MUGNIER